Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 080-218000099-20250226-DELIB2025022606-DE

République Française Département de la SOMME Arrondissement de MOI

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 février 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-02-26-06

Date de la convocation 20/02/2025
Convoqués : 23 Présents : 14 Représentés : 3 Absents : 6
OBJET : Ressources Humaines - Création d'emploi - Création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité – agent d'accueil à temps complet

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Edith DELBEY, Vincent DAINE, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Patrick BERMOND par Pierre DURAND, Gérard LEROY par Nicolas BLIN et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Étaient absentes excusées : Christine BOURDELLE-PATRICE et Sonia DOUAY

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un poste pour assurer les fonctions d'agent d'accueil. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

En effet, ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures par semaine et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

14 votes pour : Pierre DURAND, Patrick BERMOND, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY, Anne-Marie LATEUR, Nicolas BLIN, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT

3 abstentions : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ et Maryse-Corrinne ROSE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 080-218000099-20250226-DELIB2025022606-DE

Décide :

- De créer, à compter du 1er avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures par semaine et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND